



Association loi 1901 - n° 091301969

UCVB

UNION COMMUNALE DE LA VILLE DU BOIS

Une équipe, un projet, un engagement !



TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT.

Le mandat précédent a vu la réalisation de l'intégralité du programme des investissements prévu. Pour le mandat à venir voici quels sont nos objectifs.

Travaux

- 1** - Assurer la continuité des travaux entrepris dans les écoles, indépendamment de l'école des Bartelottes en cours de réalisation :
 - Etanchéifier les fenêtres de l'école Ambroise Paré.
 - Terminer la réhabilitation de l'école Marie Curie.
 - Améliorer l'accessibilité de l'école Ambroise Paré aux personnes à mobilité réduite.
- 2** - Poursuivre les travaux de voirie et d'assainissement en cohérence avec la réalisation de projets tels que le transfert de l'école Notre Dame dans l'enceinte de l'Institut du Sacré Cœur, l'aménagement du lotissement de la ruelle des Néfliers...
- 3** - Étendre la modernisation de l'éclairage public afin de réaliser d'importantes économies d'énergie tout en optimisant l'éclairage en fonction des lieux et des heures. L'objectif est de remplacer l'actuelle gestion centralisée par une gestion point par point.

- 4 - Terminer la réhabilitation du cimetière en aménageant des espaces paysagers dans les surfaces non encore occupées et en délimitant l'accès aux véhicules.
- 5 - Confier notre bail d'entretien de l'assainissement à un organisme spécialisé ayant une vision globale du territoire afin de traiter notamment le problème des inondations récurrentes. Nous recevons les eaux de pluie et de ruissellement en provenance des parties hautes de la commune et nous devons naturellement les évacuer. Cette évacuation, qui ne se fait pas correctement en cas de fortes précipitations, met en cause les réseaux situés en aval de notre commune. Le choix de cet organisme est donc primordial pour résoudre ces problèmes.

Urbanisme

- 1 - Accroître l'offre de places d'accueil destinées à la petite enfance par la réalisation d'une micro crèche.
- 2 - Préparer l'avenir en rachetant le site de l'école Notre Dame. Cet espace situé à proximité de la RN20 est une opportunité pour la commune qui manque de foncier pour réaliser de futurs équipements publics.
- 3 - Dynamiser la vie culturelle en transformant la demeure de la propriété Schneersohn en espace dédié à la culture. Ce lieu bénéficiant d'un environnement exceptionnel pourra ainsi accueillir des expositions, représentations, conférences...
- 4 - Optimiser l'espace public :
 - en aménageant le parc de la propriété Schneersohn, en jardin public.
 - en créant des places de stationnement en centre ville à proximité des écoles et des commerces sur la propriété Machicoane, récemment acquise par la commune.
 - en lançant l'étude du réaménagement du centre ville, au niveau de l'église et de la rue Ambroise Paré. L'objectif est de réorganiser ce lieu central en favorisant des emplacements commerciaux et des logements tout en

fluidifiant la circulation des piétons et des véhicules.

- en requalifiant les entrées de la ville intégrées dans le projet de restructuration de la RN20.
- en poursuivant le réaménagement urbain de la RN20. Son élargissement est nécessaire pour intégrer les différents modes de circulations : transports en commun en site propre, automobiles, piétons, circulations douces.

5 - Améliorer l'habitat :

- par la reconstruction de l'habitat qui sera détruit lors du réaménagement urbain de la RN20. Cette opération, qui s'échelonne sur les 10-15 ans à venir, comprendra outre des logements, des commerces mais aussi des points d'arrêts pour les transports en commun.
- par l'aide apportée sous conditions à l'amélioration de l'habitat existant en coopération avec la communauté Europ'Essonne.

6 - Faciliter l'usage des transports en commun :

- par l'amélioration de la desserte entre les communes et par l'acheminement vers les points d'arrêts des lignes régulières, avec le concours d'Europ'Essonne.
- par la mise en place du futur transport en site propre « Massy-Arpajon » dont 3 arrêts sont prévus sur notre commune.

Environnement

La Ville du Bois, d'une superficie de 355 ha, se décline sous 110 hectares de bois et le reste en habitat essentiellement pavillonnaire. Protéger et valoriser notre environnement est une des clés du bien-vivre dans notre commune. Pour préserver l'avenir, nous devons rester vigilants.

Pour cela il faudra :

- Valoriser les espaces boisés. L'entretien et la réalisation de sentiers pédestres confiés à des associations d'insertion permettront aux habitants d'en profiter encore davantage.

- Poursuivre les acquisitions de parcelles boisées classées dans les "Espaces Naturels Sensibles" dans le but :
 - d'accroître notre patrimoine boisé,
 - d'éviter l'urbanisation sauvage.
- Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics afin de réduire leur impact néfaste sur l'environnement.

Nos efforts dans ce domaine ont par ailleurs été récompensés officiellement par la remise de notre premier "trèfle".

UCVB
UNION COMMUNALE DE LA VILLE DU BOIS



Siège social UCVB :

48 bis, rue du Grand Noyer
91620 La Ville du Bois

Site Internet : <http://www.ucvb.fr> - Courriel : ucvb@ucvb.fr

Pour nous soutenir dans la campagne, vous pouvez envoyer vos dons :

- par chèque à l'ordre d'UCVB ou en espèces.

Par avance, nous vous en remercions.

Février 2014

